



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2016-07003

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2016

Sommaire

Service interministériel de défense et de protection civile

37-2016-07-01-001 - Arrêté d'autorisation de fonctionnement du centre de prévention d'insertion et de citoyenneté de Pontourny (1 page)

Page 3

Service interministériel de défense et de protection civile

37-2016-07-01-001

Arrêté d'autorisation de fonctionnement du centre de
prévention d'insertion et de citoyenneté de Pontourny

*Arrêté d'autorisation de fonctionnement du centre de prévention d'insertion et de citoyenneté de
Pontourny*

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
CABINET DU PREFET

Arrêté d'autorisation de fonctionnement du Centre de prévention, d'insertion et de citoyenneté de Pontourny

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le titre Ier du livre III du code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1 (12° du I), L.313-1-1 (1° du III), L.313-3 c) et L.313-7 ;

VU l'arrêté interministériel du 20 janvier 2016 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Réinsertion et citoyenneté »,

VU le courrier du 21 avril 2016 du département de Paris donnant son accord pour procéder à la cession d'autorisation de fonctionnement du Centre éducatif et de formation professionnelle de Pontourny au profit du groupement d'intérêt public (GIP) « Réinsertion et citoyenneté »,

VU la demande d'autorisation de fonctionnement du Centre de prévention, d'insertion et de citoyenneté adressée le 19 mai 2016 par le président du GIP au Préfet d'Indre-et-Loire,

VU le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé le 1^{er} juillet 2016 par le président du GIP et le Préfet d'Indre-et-Loire,

VU l'avis du 10 juin 2016 rendu par la commission d'information et de sélection d'appel à projet placé auprès du Préfet d'Indre-et-Loire,

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental de la Cohésion sociale,

ARRETE

ARTICLE 1 - Le Groupement d'intérêt public « Réinsertion et citoyenneté », situé 27 rue Oudinot à Paris, est autorisé à gérer à titre expérimental, par transformation du Centre éducatif et de formation professionnelle géré par le département de Paris, un Centre de prévention, d'insertion et de citoyenneté d'une capacité de 30 places.

Ce centre est ouvert à Pontourny, 37 420 Beaumont-en-Véron.

ARTICLE 2 - Cette autorisation est délivrée sous réserve du résultat de la visite de conformité prévue à l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 - Etant donné le caractère expérimental de l'établissement, l'autorisation lui est accordée pour une durée de trois ans. Elle sera renouvelée selon les modalités définies dans le cadre du CPOM.

ARTICLE 4 - Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans.

ARTICLE 5 - Le Secrétaire général de la Préfecture d'Indre-et-Loire et le Directeur départemental de la Cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et Loire.

Fait à Tours, le 1^{er} juillet 2016

Le Préfet
Louis LE FRANC